République Française

Département MAINE-ET-LOIRE

Commune VAL DU LAYON - 49750

SEANCE DU 7 JUILLET 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 juin 2020

ORDRE DU JOUR:

- ✓ Désignation des représentants dans les organismes extérieurs ;
- ✓ Désignation d'élus référents dans les associations du territoire ;
- Désignation des représentants dans les groupes de travail communautaires ;
- ✓ Désignation des représentants dans la CLECT ;
- ✓ Désignation des représentants dans la commission de gestion du secteur 3 ;
- ✓ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) ;
- ✓ Signature d'une convention pour le paiement en ligne ;
- ✓ Nomination des membres du CCAS;
- ✓ Signature d'une convention pour la confection des repas ;
- ✓ Nomination d'une rue (STL);

ACHARD Marina (BELLEUT Sandrine) **CAVAREC-LECOMTE** Nicolas (HUON Karine)

- ✓ Validation des critères pour l'évaluation des entretiens individuels ;
- ✓ Modification de la tarification pour les stagiaires en CEE ;
- ✓ Création des emplois saisonniers / temporaires ;
- Signature d'une convention pour la gestion de la paie ;

CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice	27
Présent(s)	25
Absent(s)	2
Votant(s)	27
dont pouvoir(s)	2

Mme

Μ

L'an	deux mille vingt,	
le	7 du mois de juillet	
à	20 heures 30 ,	

le conseil municipal de la commune de Val du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle Marylise - Saint Lambert du Lattay - 49750 Val du Layon), en session **ordinaire**,

sur **convocation** en date du **3 juillet 2020** sous la **Présidence** de Sandrine **BELLEUT**, Maire

Etaient	Etaient présents (avec pouvoir - P) <u>Secrétaire de séance</u> : AUDIAU Fabienne			
Mmes	BELLEUT Sandrine (Maire - P) CAILLEAU Cynthia PASQUIER Fabienne TESSE Fabienne	AUDIAU Fabienne BERNARD Marie-Dominique HUON Karine (P) PETITEAU Luce	BAQUE Sylvie CADY Sylvie OGER Céline ROUSSEAU Sophie	
ММ	BOISSEL Yann DAVY Gilles KASZYNSKI Jean-Luc NOBLET Jean-Pierre THIBAUDEAU Yann	DERVIEUX Jean-Jacques LE ROUX Jacques PATARIN Frédéric VERDIER Sébastien	COURANT Kôichi DEVANNE Guy MENARD Jean-Raymond PEZOT Rémi	
Etaient excusés (avec pouvoir)		Eta	ient absents	

Commune de Val du Layon – Séance du conseil municipal du 07/07/2020

Adoption du proces-verbal du conseil municipal du 9 juin 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

INSTITUTION

DCM 069/2020

DESIGNATION D'ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Le renouvellement des conseillers municipaux entraîne de facto le renouvellement de toutes instances où est représentée la commune. Ainsi, selon les statuts et/ou le règlement régissant le fonctionnement de ces instances, les modalités de représentation peuvent différer.

ECOLES

La règle consiste à désigner pour chaque conseil d'école publique le Maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller. Il est proposé d'en faire de même pour les écoles privées (OGEC) ;

MISSION LOCALE

La règle consiste à désigner 1 représentant titulaire de la commune (vu au préalable à la demande de M. SCHMITTER, Président de la CCLLA au dernier conseil communautaire);

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les éléments ci-dessus,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein des écoles :

Ecole publique René-Guy CADOU	STA	Sylvie CADY , Céline OGER
Ecole privée St JOSEPH	STA	Sylvie CADY , Céline OGER
Ecole publique Célestin FREINET	STL	Rémi PEZOT , Céline OGER
Ecole privée St JOSEPH	STL	Rémi PEZOT , Céline OGER

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein de la **Mission locale angevine** Marie-Dominique **BERNARD**.

INSTITUTION

DCM 070/2020

DESIGNATION D'ELUS REFERENTS DANS LES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sylvie CADY, Maire déléguée

Il est proposé au conseil de nommer un référent communal pour représenter la commune lors des assemblées générales des associations du territoire.

En effet, selon les statuts de chaque association, il est régulièrement convenu que la Mairie soit invitée auxdites assemblées. Pour ce faire et se répartir les associations, il est proposé de désigner des référents selon les affinités de chacun.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les éléments ci-dessus,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein des associations :

Badminton Basket Sébastien VERDIER JS Layon Judo Fabienne TESSE Bouger en Lattay Kdans Jean-Raymond MENARD Courir en Layon Perle du Layon La Concorde Bridge Sapeurs-pompiers Anciens combattants Clubs des retraités Amicale laïque Familles rurales Le faux chai Avant premières Cibine OGER CIUbs de chasse GDON Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon Amican d'initiatives Comité des jètes Corles de Guerche Blues en chenin Cres petits d'hommes Moissori Montessori Montessori Céline QGER Ciene Cynntie Courte PataRin Familles Comité de jumelage Moscor Montessori Montessori Céline OGER Cynntie Cynthe Courte Cynthe Courte Courte Cynthe Courte Cynthe Courte Cynthe Callente Cynthe Calle	5 /	C. I. DOUGGEAU
Judo Fabienne TESSE Bouger en Lattay Sylvie BAQUE Kdans Jean-Raymond MENARD Courir en Layon Rémi PEZOT Perle du Layon Fabienne TESSE La Concorde Yann BOISSEL Bridge Céline OGER Sapeurs-pompiers Gilles DAVY Anciens combattants Luce PETITEAU, Rémi PEZOT Clubs des retraités Céline OGER, Rémi PEZOT Amicale laïque Frédéric PATARIN Familles rurales Céline OGER, Rémi PEZOT Le faux chai Karine HUON Avant premières Céline OGER Clubs de chasse Jean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSEL GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Yann THIBAUDEAU Assainissement équitable Les amis du Layon Fabienne AUDIAU AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Jean-Jacques DERVIEUX Comité des fêtes Fabienne AUDIAU Amase Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Yann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Jean-Pierre NOBLET Maison culturelle Yann THIBAUDEAU Piccolo Rémi PEZOT Céline OGER		·
Fabienne TESSE Sylvie BAQUE Sylvie CADY Sy		
Solvie BAQUE Jean-Raymond MENARD Jean-Raymond MENARD Jean-Raymond MENARD Jean-Raymond MENARD Perle du Layon Fabienne TESSE Jean-Concorde Yann BOISSEL Jean-Boissel Jean-Boissel Jean-Boissel Jean-Boissel Jean-Boissel Jean-Boissel Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Pierre NOBLET J		
KdansJean-Raymond MENARDCourir en LayonRémi PEZOTPerle du LayonFabienne TESSELa ConcordeYann BOISSELBridgeCéline OGERSapeurs-pompiersGilles DAVYAnciens combattantsLuce PETITEAU, Rémi PEZOTClubs des retraitésCéline OGER, Rémi PEZOTAmicale laïqueFrédéric PATARINFamilles ruralesCéline OGER, Rémi PEZOTLe faux chaiKarine HUONAvant premièresCéline OGERClubs de chasseJean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSELGDONJean-Luc KASZYNSKSyndicat défense viticulteursSébastien VERDIERVigilance citoyenneYann THIBAUDEAUAssainissement équitableFrédéric PATARINLes amis du LayonFabienne AUDIAUAMAPLuce PETITEAUMaison de la natureJean-Jacques DERVIEUXSyndicat d'initiativesLuce PETITEAUComité des fêtesFabienne AUDIAUComité de jumelageLuce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUXMuséeJean-Pierre NOBLETLes amis de la GuercheYann BOISSELBlues en cheninYann BOISSELLes amis de la GuercheYann BOISSELBlues en cheninYann BOISSELTroupe BacchusJean-Pierre NOBLETMaison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER		
Courir en Layon Perle du Layon Fabienne TESSE La Concorde Yann BOISSEL Bridge Céline OGER Sapeurs-pompiers Anciens combattants Luce PETITEAU, Rémi PEZOT Clubs des retraités Céline OGER, Rémi PEZOT Clubs des retraités Céline OGER, Rémi PEZOT Amicale laïque Frédéric PATARIN Familles rurales Céline OGER, Rémi PEZOT Le faux chai Karine HUON Avant premières Céline OGER Clubs de chasse GDON Jean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSEL GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité de jumelage Musée Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Vann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Mozart en Loire Layon Jean-Pierre NOBLET Piccolo Rémi PEZOT Céline OGER	-	•
Perle du Layon La Concorde Bridge Sapeurs-pompiers Anciens combattants Clubs des retraités Amiles rurales Le faux chai Avant premières Clubs de chasse GDON Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon Aman P Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité de jumelage Musée Les amis de la Guerche Sulve Aile Aile Blues en chenin Cercle st Louis Mozart en Loire Layon Pilles DAVY Alem PEZOT Luce PETITEAU Pann BOISSEL Selien OGER, Rémi PEZOT Lei PEZOT Lei PEZOT Lei PEZOT Céline OGER Lei PEZOT Céline OGER		•
La Concorde Bridge Céline OGER Sapeurs-pompiers Anciens combattants Clubs des retraités Amicale laïque Frédéric PATARIN Familles rurales Le faux chai Avant premières Clubs de chasse GDON Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AmaP Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité de jumelage Musée Blues en chenin Cercle st Louis Hamonie Frédeice Frédere Frédere Frédère Fr	•	
BridgeCéline OGERSapeurs-pompiersGilles DAVYAnciens combattantsLuce PETITEAU, Rémi PEZOTClubs des retraitésCéline OGER, Rémi PEZOTAmicale laïqueFrédéric PATARINFamilles ruralesCéline OGER, Rémi PEZOTLe faux chaiKarine HUONAvant premièresCéline OGERClubs de chasseJean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSELGDONJean-Luc KASZYNSKSyndicat défense viticulteursSébastien VERDIERVigilance citoyenneYann THIBAUDEAUAssainissement équitableFrédéric PATARINLes amis du LayonFabienne AUDIAUMaison de la natureJean-Jacques DERVIEUXSyndicat d'initiativesLuce PETITEAUComité des fêtesFabienne AUDIAUComité de jumelageLuce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUXMuséeJean-Pierre NOBLETLes amis de la GuercheYann BOISSELBlues en cheninYann BOISSELCercle st LouisSylvie CADYHarmonieFabienne PASQUIERTroupe BacchusJean-Pierre NOBLETMaison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER	-	
Sapeurs-pompiers Anciens combattants Clubs des retraités Clibs des retraités Céline OGER, Rémi PEZOT Amicale laïque Frédéric PATARIN Familles rurales Le faux chai Avant premières Céline OGER Clubs de chasse GDON Jean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSEL Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité des jêtes Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Frabienne PASQUIER Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Gilles DAVY Luce PETITEAU, Rémi PEZOT Céline OGER, Rémi PEZOT Céline OGER, Rémi PEZOT Céline OGER Céline OGER, Rémi PEZOT Céline OGER Géline OGER, Rémi PEZOT Céline OGER Géline OGER Géline PEZOT Céline OGER Céline OGER Céline OGER Géline PEZOT Céline OGER		
Anciens combattants Clubs des retraités Céline OGER, Rémi PEZOT Amicale laïque Frédéric PATARIN Familles rurales Le faux chai Karine HUON Avant premières Céline OGER Clubs de chasse GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Maison culturelle Troupe Bacchus Maison culturelle Maison culturelle Maison culturelle Maison culturelle Maison culturelle Maison culturelle Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité de jumelage Luce PETITEAU Yann BOISSEL Blues en chenin Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Rémi PEZOT Céline OGER	·	
Céline OGER, Rémi PEZOT Amicale laïque Frédéric PATARIN Céline OGER, Rémi PEZOT Le faux chai Karine HUON Avant premières Céline OGER Clubs de chasse Jean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSEL GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Yann THIBAUDEAU Assainissement équitable Frédéric PATARIN Les amis du Layon Fabienne AUDIAU AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Jean-Jacques DERVIEUX Syndicat d'initiatives Luce PETITEAU Comité des fêtes Fabienne AUDIAU Comité de jumelage Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Yann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Jean-Pierre NOBLET Maison culturelle Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Jean-Pierre NOBLET Piccolo Rémi PEZOT Céline OGER		
Amicale laique Frédéric PATARIN Céline OGER, Rémi PEZOT Le faux chai Karine HUON Céline OGER Clubs de chasse Clubs de chasse GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Troupe Bacchus Maison de la niere Layon Priccolo Les p'tits d'hommes Céline OGER Karine PATARIN Céline OGER Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU Luce PETITEAU Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Céline OGER		
Familles rurales Le faux chai Avant premières Céline OGER Clubs de chasse GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AmaP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Mozart en Loire Layon Piecolo Les p'tits d'hommes Céline OGER, Rémi PEZOT Led GER, Rémi PEZOT Les amis PEZOT Céline OGER Céline OGER, Rémi PEZOT Céline OGER Céline OGER, Rémi PEZOT Céline OGER Céline OGER DERVIEUX, Yann BOISSEL Sean-Jue Pezot Les amis de la Guerche Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU Fannonie Fabienne PASQUIER Fabienne PASQUIER Fabienne PASQUIER Fabienne PASQUIER Fabienne PASQUIER Fannonie Fabienne PASQUIER Piecolo Rémi PEZOT Céline OGER		•
Le faux chai Avant premières Clubs de chasse GDON Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AmaP Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité de jumelage Musée Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Mozart en Loire Layon Pienne AGER Céline OGER Karine HUON Céline OGER Céline OGER Karine HUON Céline OGER	•	
Avant premièresCéline OGERClubs de chasseJean-Jacques DERVIEUX, Yann BOISSELGDONJean-Luc KASZYNSKSyndicat défense viticulteursSébastien VERDIERVigilance citoyenneYann THIBAUDEAUAssainissement équitableFrédéric PATARINLes amis du LayonFabienne AUDIAUAMAPLuce PETITEAUMaison de la natureJean-Jacques DERVIEUXSyndicat d'initiativesLuce PETITEAUComité des fêtesFabienne AUDIAUComité de jumelageLuce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUXMuséeJean-Pierre NOBLETLes amis de la GuercheYann BOISSELBlues en cheninYann BOISSELCercle st LouisSylvie CADYHarmonieFabienne PASQUIERTroupe BacchusJean-Pierre NOBLETMaison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER		
Clubs de chasse GDON Jean-Luc KASZYNSK Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AmaP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Jacques DERVI	-	
Syndicat défense viticulteurs Sébastien VERDIER Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Maison de la mature Syndicat d'initiatives Luce PETITEAU Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Pierre NOBLET Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Fémi PEZOT Les p'tits d'hommes Sébastien VERDIER Yann THIBAUDEAU Ann THIBAUDEAU Sébastien VERDIER Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Piccolo Les p'tits d'hommes Sébastien VERDIER Yann THIBAUDEAU Amaion Culturelle Rémi PEZOT Céline OGER	Avant premières	Céline OGER
Syndicat défense viticulteurs Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Sébastien VERDIER Yann THIBAUDEAU Yann POISOLE Yann POISOLE Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Piccolo Céline OGER		Jean-Jacques DERVIEUX , Yann BOISSEL
Vigilance citoyenne Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU Luce PETITEAU Comité de jumelage Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Yann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Yann THIBAUDEAU Moderne PASQUIER Céline OGER	GDON	Jean-Luc KASZYNSK
Assainissement équitable Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Yann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Maison culturelle Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Piccolo Rémi PEZOT Les p'tits d'hommes Fabienne NOBLET Céline OGER	Syndicat défense viticulteurs	Sébastien VERDIER
Les amis du Layon AMAP Luce PETITEAU Maison de la nature Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Comité de jumelage Musée Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Yann BOISSEL Blues en chenin Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Splean-Pierre NOBLET Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Piccolo Céline OGER	Vigilance citoyenne	Yann THIBAUDEAU
AMaPLuce PETITEAUMaison de la natureJean-Jacques DERVIEUXSyndicat d'initiativesLuce PETITEAUComité des fêtesFabienne AUDIAUComité de jumelageLuce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUXMuséeJean-Pierre NOBLETLes amis de la GuercheYann BOISSELBlues en cheninYann BOISSELCercle st LouisSylvie CADYHarmonieFabienne PASQUIERTroupe BacchusJean-Pierre NOBLETMaison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER	Assainissement équitable	Frédéric PATARIN
Maison de la natureJean-Jacques DERVIEUXSyndicat d'initiativesLuce PETITEAUComité des fêtesFabienne AUDIAUComité de jumelageLuce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUXMuséeJean-Pierre NOBLETLes amis de la GuercheYann BOISSELBlues en cheninYann BOISSELCercle st LouisSylvie CADYHarmonieFabienne PASQUIERTroupe BacchusJean-Pierre NOBLETMaison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER	Les amis du Layon	Fabienne AUDIAU
Syndicat d'initiatives Comité des fêtes Fabienne AUDIAU Comité de jumelage Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Les p'tits d'hommes Luce PETITEAU Fabienne AUDIAU Luce PETITEAU Fabienne POBLET Yann-Jacques DERVIEUX Sen-Pierre NOBLET Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Jean-Pierre NOBLET Piccolo Rémi PEZOT Céline OGER	AMaP	Luce PETITEAU
Comité des fêtes Comité de jumelage Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Pierre NOBLET Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Rémi PEZOT Céline OGER	Maison de la nature	Jean-Jacques DERVIEUX
Comité de jumelage Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX Jean-Pierre NOBLET Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Rémi PEZOT Céline OGER	Syndicat d'initiatives	Luce PETITEAU
Musée Jean-Pierre NOBLET Les amis de la Guerche Yann BOISSEL Blues en chenin Yann BOISSEL Cercle st Louis Sylvie CADY Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Jean-Pierre NOBLET Maison culturelle Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Jean-Pierre NOBLET Piccolo Rémi PEZOT Les p'tits d'hommes Céline OGER	Comité des fêtes	Fabienne AUDIAU
Les amis de la Guerche Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Les p'tits d'hommes Yann BOISSEL Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Fabienne PASQUIER Yann THIBAUDEAU Yann THIBAUDEAU Mexicolo Rémi PEZOT Céline OGER	Comité de jumelage	Luce PETITEAU, Jean-Jacques DERVIEUX
Blues en chenin Cercle st Louis Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Jean-Pierre NOBLET Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Yann BOISSEL Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Rémi PEZOT Céline OGER	Musée	Jean-Pierre NOBLET
Cercle st Louis Harmonie Fabienne PASQUIER Troupe Bacchus Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Sylvie CADY Fabienne PASQUIER Fabienne PASQUIER Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Ficcolo Rémi PEZOT Céline OGER	Les amis de la Guerche	Yann BOISSEL
HarmonieFabienne PASQUIERTroupe BacchusJean-Pierre NOBLETMaison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER	Blues en chenin	Yann BOISSEL
Troupe Bacchus Maison culturelle Mozart en Loire Layon Piccolo Les p'tits d'hommes Jean-Pierre NOBLET Yann THIBAUDEAU Jean-Pierre NOBLET Rémi PEZOT Céline OGER	Cercle st Louis	Sylvie CADY
Maison culturelleYann THIBAUDEAUMozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER	Harmonie	Fabienne PASQUIER
Mozart en Loire LayonJean-Pierre NOBLETPiccoloRémi PEZOTLes p'tits d'hommesCéline OGER	Troupe Bacchus	Jean-Pierre NOBLET
Piccolo Rémi PEZOT Les p'tits d'hommes Céline OGER	Maison culturelle	Yann THIBAUDEAU
Les p'tits d'hommes Céline OGER	Mozart en Loire Layon	Jean-Pierre NOBLET
1	Piccolo	Rémi PEZOT
	Les p'tits d'hommes	Céline OGER
	Montessori	Céline OGER

CCLLA

DCM 071/2020

DESIGNATION D'ELUS DANS LES GROUPES DE TRAVAIL COMMUNAUTAIRES

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE Sandrine BELLEUT, Maire

La communauté de communes Loire Layon Aubance a fixé par délibération la création de 6 groupes de travail, pour lesquels chaque commune est invitée à désigner ces représentants, à raison de 2 membres titulaires et 1 suppléant par groupe (pour les communes de moins de 5.000 habitants), ci-après exposé :

- Aménagement / Habitat (Aménagement)
- o Actions sociales / Petite Enfance (Solidarité)
- Voirie / Assainissement (Infrastructure)
- Culture / Sport (Animation)
- o Environnement / Déchets (Environnement)
- Economie / Tourisme (Développement)

S'agissant de la commission Finances, elle est composée des membres du bureau communautaires suivant le souhait du président de la CCLLA. Pour la commune, Sandrine **BELLEUT** et Jean-Luc **KASZYNSKI** seront représentés.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DELCC-2020-06-84 du conseil communautaire Loire Layon Aubance en date du 18 juin 2020 fixant les groupes de travail,

CONSIDERANT ces éléments,

POUR 27
ABSTENTION CONTRE -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein des groupes de travail communautaire :

<u>Aménagement</u>: Sandrine **BELLEUT**, Yann **BOISSEL** (Marie-Dominique BERNARD)

<u>Animation</u>: Jean-Pierre **NOBLET**, Sylvie **CADY** (Jean-Raymond MENARD)

<u>Développement</u>: Luce **PETITEAU**, Marina **ACHARD** (Rémi PEZOT)

Environnement: Jean-Jacques DERVIEUX, Yann THIBAUDEAU (Yann BOISSEL)

<u>Infrastructure</u>: Gilles **DAVY**, Karine **HUON** (Jacques LE ROUX) <u>Solidarité</u>: Rémi **PEZOT**, Céline **OGER** (Cynthia CAILLEAU)

PRECISE que Sandrine **BELLEUT** et Jean-Luc **KASZYNSKI** feront partie de la commission Finances.

CCLLA

DCM 072/2020

DESIGNATION D'ELUS DANS LA CLECT

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE Sandrine BELLEUT. Maire

Aux termes du code général des impôts, la communauté de communes Loire Layon Aubance a créé par délibération une commission locale chargée (CLECT) d'évaluer les transferts de charges, composée des membres des conseils municipaux des communes concernées (39 membres), à raison de 2 représentants pour les communes entre 1.000 et 5.000 habitants, qu'il convient de désigner.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

VU les statuts de la communauté de communes Loire Layon Aubance,

VU la délibération n° DELCC-2020-06-88 du conseil communautaire Loire Layon Aubance en date du 18 juin 2020 créant la CLECT,

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein de la CLECT : Sandrine **BELLEUT** et Jean-Luc **KASZYNSKI**.

CCLLA

DCM 073/2020

DESIGNATION D'ELUS AU SEIN DE LA COMMISSION DE GESTION

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE Sandrine BELLEUT, Maire

La communauté de communes Loire Layon Aubance et ses communes membres ont souhaité mutualiser les services techniques et ont créés cinq services communs pour chacun desquels a été signée, le 28 septembre 2018, une convention entre la CCLLA et 14 des 15 communes composant la communauté de communes, décomposé en 5 secteurs. Le territoire couvert par le secteur de Val du Layon est réparti ainsi qu'il suit : Beaulieu-sur-Layon, Denée, Mozé-sur-Louet, Rochefort-sur-Loire, Saint Jean de la Croix et Val-du-Layon.

Le fonctionnement de chaque secteur est régi par un règlement intérieur adopté par délibération n° DCM 138/2019 en date du 5 novembre 2019. Ce règlement fixe notamment dans son article 3-2 sa composition qui précise que chaque commune doit désigner 2 membres élus (et 2 suppléants).

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5211-4-2,

VU la convention de création de service commun « Services Techniques – secteur 3 » entre la communauté de communes Loire Layon Aubance et les communes de Beaulieu-sur-Layon, Denée, Mozé-sur-Louet, Rochefort-sur-Loire, Saint-Jean de la Croix et Val-du-Layon,

VU le règlement intérieur,

CONSIDERANT la mise en place des nouveaux conseils municipaux, **ENTENDU** l'exposé,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein de la commission de gestion du service commune du secteur 3 :

Titulaires Sandrine **BELLEUT**, Gilles **DAVY** Suppléants Yann **BOISSEL**, Yann **THIBAUDEAU**

FINANCES

DCM 074/2020

PROPOSITION D'UNE LISTE POUR LA CCID

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE Sandrine BELLEUT, Maire

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés.

La nomination des commissaires se faisant par le directeur des services fiscaux dans les deux mois suivant le renouvellement des conseillers municipaux, le conseil municipal doit dresser une liste de 32 noms pour les communes de plus de 2 000 habitants.

DEBAT

Il est rappelé l'importance de cette commission, d'autant plus que la CCLLA fait actuellement une étude visant à réviser les valeurs locatives. La première phase a notamment démontré de nombreuses incohérences sur des cas facilement analysables et quantifiables à partir des sources officielles. S'agissant de la seconde phase, elle vise à entrer plus dans le détail sur des cas plus complexes.

En résumé, si la commune s'engage dans ce processus de révision, son application pourrait intervenir dès 2021 et viserait donc à rééquilibrer les impôts directs sur la réalité, et à rétablir une justice fiscale.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, et notamment l'article L.1650,

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE la liste ci-après annexée de 32 noms à proposer au directeur départemental des services fiscaux pour constituer la commission communale des impôts directs.

FINANCES CCLLA

DCM 075/2020

DESIGNATION D'ELUS POUR LA CIID

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE Sandrine BELLEUT, Maire

La communauté de communes Loire Layon Aubance doit également constituer sa commission intercommunale des impôts directs (**CIID**). Il est proposé de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour cette commission, dont la finalité concerne plus le milieu de l'entreprise.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DELCC-2020-06-89 du conseil communautaire Loire Layon Aubance en date du 18 juin 2020 créant la CIID,

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune pour intégrer la liste de la CIID :

Titulaire Yann **BOISSEL** Suppléant Frédéric **PATARIN**

FINANCES
DCM 076/2020

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Il est proposé de mettre à disposition des administrés un nouveau moyen de paiement en ligne, lequel est d'ailleurs prescrit par le code général des collectivités territoriales, dans son article L.1611-5-1.

Pour ce faire, ce nouveau service va se mettre en place par l'intermédiaire de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui a développé le protocole informatisé « *PayFIP* » permettant à tout usager de choisir pour un paiement par carte bancaire ou un prélèvement ponctuel (pour toutes recettes émises par la collectivité).

Le prélèvement automatique est cependant toujours d'actualité (prélèvement SEPA) et vient compléter les nouveaux moyens de paiement. Sa mise en œuvre nécessite d'adapter nos outils (comptables et Internet). S'agissant de la mise en ligne, il sera proposé un lien vers le site www.tipi.budget.gouv.fr, lequel est l'interface informatique qui gère le serveur de télépaiement.

L'accès est donc libre et sans frais pour l'usager. LA DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement par la carte bancaire et aux frais de rejets de prélèvement. Il revient cependant à la collectivité de prendre en charge le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, soit à la date du présent exposé :

- ✓ Montant inférieur à 20 euros **0.20%** du montant de la transaction + **0.03 euro** par opération
- ✓ Montant supérieur à 20 euros **0.25%** du montant de la transaction + **0.05 euro** par opération

En complément, il convient de signer une convention avec la DGFIP pour fixer les rôles des PARTIES dans la gestion de ce paiement en ligne et les modalités d'échanges de l'information.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-5-1, **CONSIDERANT** l'intérêt de proposer aux usagers ce nouveau moyen de paiement en ligne, **ENTENDU** l'exposé,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'application de ce nouveau moyen de paiement en ligne *PAYFIP* pour les usagers,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques proposé par la DGFIP,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DCM 077/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Rémi PEZOT, Maire délégué

Pour faire suite à la délibération n° DCM 063/2020 fixant le nombre de membres du CCAS, il est proposé de faire le point sur la nomination des membres de la société civile. Pour rappel, le Maire devait au préalable solliciter les associations concernées avant de nommer 6 membres. Suite à consultation, l'UDAF a ainsi répondu favorablement en proposant Madame Brigitte MESANGE.

DELIBERATION

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND ACTE des membres de la société civile désignés pour intégrer le CCAS :

Madame Marie-Claude BODIN
Madame Aurore DUGUE
Madame Isabelle DUPONT
Madame Brigitte MESANGE
Madame Bernadette RENOU
Madame Josette VITRE

ENFANCE / JEUNESSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA CONFECTION DES REPAS

DCM 078/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Après échange et accord avec notre prestataire (RESTAUVAL) fournissant les repas dans le cadre d'un marché public, ce dernier n'est pas en mesure d'assurer la prestation cet été pour le centre de loisirs, pour des raisons économiques liées à la crise sanitaire du *Coronavirus*.

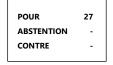
Dans ce contexte, la commune s'est rapprochée des communes voisines pour trouver une alternative et la commune de Mozé sur Louet a proposé d'assurer cette prestation. Pour ce faire, il est proposé une convention précisant les modalités pour les 6 semaines d'ouverture de l'ALSH, à savoir :

- o La conception est assurée par la commune de MOZE, selon les règlementations en vigueur,
- La livraison est assurée par la commune de VAL DU LAYON,
- Le prix est convenu pour un repas facturé à 3.14 euros TTC.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec la commune de MOZE SUR LOUET pour la confection des repas pour le service ALSH durant la période estivale 2020, à raison de 6 semaines,

FIXE le tarif du repas à 3.14 euros TTC.

DCM 079/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT. Maire

Un habitant et professionnel dont le bureau et le domicile sont situés impasse Chanteloup à St Lambert subit des désagréments du fait d'un amalgame avec le chemin de Chanteloup (lieudit Les Grandes Tailles). La situation lui est dommageable et a engendré des frictions plus ou moins importantes avec un voisin en particulier qui reçoit ses courriers, colis ou appels, voire même des visites à des heures peu agréables. Tant pour l'un que pour l'autre, la situation a pris des proportions assez importantes.

Il est donc proposé au conseil d'acter le changement de dénomination de l'impasse Chanteloup en « Impasse des Fleurs ». Cet habitant est le seul impacté et est prêt à effectuer ce changement même pour son bureau « professionnel ». La démarche côté mairie est assez simple par l'envoi d'un courrier aux différents services publics (La Poste, l'administration des impôts, le cadastre, l'opérateur historique -Engie, Enedis -, les pompiers, l'INSEE, le service de l'eau et de l'assainissement).

Parallèlement, Madame la Maire informera également le voisin importuné de la décision. Ceci permettra d'apaiser les relations de voisinage à l'avenir.

DEBAT

Considérant l'historique de dénomination des voies sur St Lambert, il est finalement retenu l'idée de la renommer dans la thématique de ce quartier, à savoir la sémantique des vignes. Il est également indiqué que, en dehors de cette problématique, d'adressage, les relations de voisinage étaient déjà compliquées.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 (alinea 5) et L.2212-2, CONSIDERANT ces éléments et l'intérêt public de renommer cette voie,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOPTE le changement de nom de l'impasse Chanteloup en impasse du Chai, à St Lambert,

PRECISE que les services publics seront informés du présent changement.

RESSOURCES HUMAINES

VALIDATION DES CRITERES POUR L'EVALUATION DES ENTRETIENS

DCM 080/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Dans le cadre des entretiens obligatoires et annuels des agents de la commune, il est d'abord rappelé que cet entretien professionnel est un moment d'échange entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct sur le bilan de l'année écoulée et les objectifs à fixer pour l'année suivante.

Pour ce faire, les articles 3 et 4 du décret n° 2014-1526 en date du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux précise notamment les thèmes à aborder et les critères à fixer, qui sont ensuite consignés dans un compte rendu.

Ces critères devant être proposés et validés par le comité technique (auprès du centre de gestion du Maine et Loire - CDG 49), il a donc été sollicité en début d'année 2020. Considérant donc l'avis favorable du CT, il convient désormais de valider les critères en conseil municipal.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis du comité technique du centre de gestion en date du 5 mars 2020,

CONSIDERANT que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre.

CONSIDERANT que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires et qu'il doit être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE les critères et sous-critères ci-après annexé servant à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires au terme de l'entretien individuel de chaque agent.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DES DUREES DE STAGES POUR LES CEE

DCM 081/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Par délibération n° DCM 036/2019 en date du 5 mars 2019, il avait décidé d'autoriser le recrutement d'agents sous forme de CEE (contrat d'engagement éducatif). Cette même délibération fixait les conditions de rémunération sur lesquelles il est proposé une modification.

S'agissant des stagiaires, il était ainsi prévu de limiter le contrat à 10 jours maxi, ce qui s'avère non compatible dans la pratique. En effet, il est souvent demandé aux stagiaires de valider leurs acquis par un stade de 14 jours dans un organisme. Il est donc proposé d'étendre cette durée à 14 jours pour permettre aux stagiaires de valider leur diplôme.

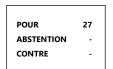
DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment les articles L.227-4 à 227-5, L.432-1 à 432-6, D.432-1 à 432-9, R.227-1,

VU la délibération n° DCM 036/2019 en date du 5 mars 2019,

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

MODIFIE la durée des contrats CEE pour les stagiaires,

FIXE cette durée dans la limite de 14 jours maxi. Au-delà de 14j, ils seront donc rémunérés en tant qu'animateur non diplômé.

RESSOURCES HUMAINES

DCM 082/2020

CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Par délibération n° DCM 036/2019 en date du 5 mars 2019, le conseil avait retenu la possibilité de recruter des emplois saisonniers selon les conditions des CEE (contrat d'engagement éducatif), précisées dans ladite délibération. Ainsi, dans le cadre de l'activité ALSH et des prochaines vacances d'Eté, afin d'assurer l'encadrement des enfants dans les meilleures conditions, il est proposé de créer les emplois saisonniers suivants :

Du 6 juillet au 31 aout 2020 Du 6 juillet au 31 aout 2020 **6** animateurs diplômés **2** stagiaires

23j / 21j / 21j / 19j / 11j / 6j 15j* / 15j*

DELIBERATION

VU la délibération n° DCM 036/2019 en date du 5 mars 2019 fixant les conditions de rémunération et de recrutement des CEE.

VU la délibération n° DCM 0XX/2020 en date du 7 juillet 2020 modifiant les conditions de rémunération et de recrutement des CEE,

CONSIDERANT la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier de l'activité jeunesse pendant les vacances d'Eté,

ENTENDU la présentation faite en séance,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE du recrutement d'animateurs saisonniers pour les vacances d'Eté, sous forme de contrats d'engagement éducatif (CEE), tels que précisés ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

DCM 083/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020, il est précisé que les écoles privées ont acté le fait de repasser sur un rythme scolaire à 4 jours à compter de 2021, ce qui va engendrer un changement dans l'organisation du service et des plannings, notamment en terme pérennité des emplois.

De plus, il est précisé que les effectifs des Maternelles devraient être encore conséquents pour cette rentrée, ce qui nécessite un taux d'encadrement plus élevé, et donc un besoin en personnel pour assurer les missions périscolaires (notamment par le maintien d'un 5^e poste d'ATSEM).

Ainsi, de nombreux ajustements sont proposés et il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs :

Création de 9 postes temporaires Augmentation de 5 emplois permanents Diminution de 1 emploi permanent Création d'un poste permanent

^{*} Le 15e jour sera rémunéré en tant qu'animateur non diplômé.

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE le tableau des emplois et des effectifs, annexé à la présente.

RESSOURCES HUMAINES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA GESTION DE LA PAIE

DCM 084/2020

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT, Maire

La préparation des paies de Val du Layon est assurée par le centre de gestion (CDG), dans le cadre d'une convention d'adhésion. Considérant le renouvellement des conseils municipaux, la convention actuelle est rendue caduque.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la durée du mandat, avec résiliation possible sous réserve d'un préavis de 1an. En complément, il est précisé que cette prestation est facturée à la commune, à raison de 4.8 euros par bulletin émis (tarif 2020).

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT ces éléments,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion pour la préparation des fiches de paie de la commune, avec le centre de gestion du Maine-et-Loire, pour la durée du mandat (+ 2mois).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire précise que la délégation accordée à Monsieur Jean-Luc KASZYNSKI est maintenue. En effet, la charge de travail imputable au suivi des projets de la CCLLA est relativement conséquente et nécessitera beaucoup d'investissement.
- Concernant la CCLLA, les élus communautaires ont participé à un séminaire, qui a permis d'aborder tous les projets en cours et les enjeux à venir. Afin que tout le monde puisse mieux appréhender l'intérêt de participer activement à son avancement et comprendre son fonctionnement, il est proposé de faire une présentation succincte des outils exposés lors de ce séminaire: rdv est donc proposé le 23 JUILLET 2020 – 20h30 – Salle du Conseil.
- Pour faire suite à la dernière phase de déconfinement, il est précisé que les équipements publics ont partiellement rouverts au public, selon certaines conditions évoquées dans l'arrêté municipal: les équipements sportifs sont donc ouverts (sauf le dojo, les vestiaires et le club house); les salles de réunion sont également rouvertes (avec notamment pour condition d'être assis, avec distance de 1m à respecter); les campings sont ouverts, sauf pour les tentes et caravanes à St Aubin.

• Un agenda des réunions sera transmis à tous les élus d'ici septembre, ce qui facilitera l'organisation. La difficulté étant de se caler sur les réunions communautaires, dont l'agenda n'est pas encore finalisé. Concernant les prochaines réunions, ci-après une liste non exhaustive :

0	9 juillet	Rencontre du président de CCLLA au sujet du service commun ;		
0	9 juillet	Conseil communautaire ;		
0	15 juillet	Réunion de bureau ;		
0	16 juillet	Réunion de travail entre les responsables des commissions DET / VBEDDA au sujet du projet d'aménagement du camping (STA) ;		
0	17 juillet	Réunion avec VP Tourisme CCLLA sur VDL ;		
0	21 juillet	réunion avec le président de CCLLA (+VP Tourisme) au sujet du musée ;		
0	21 juillet	Réunion de travail entre MOE et les futurs utilisateurs du Pole Enfance (STL) ;		
0	26 aout	Réunion de bureau (STL) ;		
0	8 septembre	Conseil municipal (TOUS LES 2 ^e MARDI DU MOIS);		
0	14 septembre	Réunion de bureau (STA) ;		
0	19/20 septembre	Journées européennes du patrimoine : besoin de bénévoles pour faire visiter la Mairie (STA) ;		
0	27 septembre	Spectacle en extérieur de <i>Village en scène</i> (STA) : il sera fait appel à des bénévoles pour assurer les permanences ;		
0	27 septembre	Trail en Layon (STL) ;		

- Pour les commissions communales, la DET proposera une nouvelle date (annulation de celle du 15 juillet) et il est proposé qu'elle se tienne tous les 3^e mercredi du mois. L'ASEJ ne se réunira pas en juillet.
- Pour information, le bac à chaine n'a toujours pas été installé au *Patis* de St Aubin par le service commun (une relance va être faite), alors que la saison touristique vient de démarrer. Concernant toujours le service commun, les espaces verts ont retrouvé un meilleur aspect mais il est rappelé en séance que la commune de St Lambert a validé un plan de gestion différenciée financé par des organismes publics, qui ne semble pas être suivi par les agents. Le principe est que la commune respecte ce programme consistant à faire une gestion différenciée selon les types d'espaces et leur fréquentation par le public, afin de respecter la biodiversité d'une part, mais également de réduire les fréquences d'intervention (fauchage et non tonte).
- S'agissant des délégations accordées au Maire par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2020, il est rappelé et convenu (car obligatoire) qu'un point régulier sera fait devant le conseil afin de rendre compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à La PROCHAINE séance du conseil se déroulera

23h00

MARDI 8 SEPTEMBRE

Séance du 7 juillet 2020

LISTE DES DELIBERATIONS

DCM 069/2020 -	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
DCM 070/2020 -	DESIGNATION D'ELUS REFERENTS DANS LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE
DCM 071/2020 -	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES GROUPES DE TRAVAIL COMMUNAUTAIRES
DCM 072/2020 -	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LA CLECT
DCM 073/2020 -	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION DE GESTION DU SECTEUR 3
DCM 074/2020 -	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
DCM 075/2020 -	DESIGNATION D'ELUS POUR LA CIID
DCM 076/2020 -	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE PAIEMENT EN LIGNE
DCM 077/2020 -	Nomination des membres du CCAS
DCM 078/2020 -	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA CONFECTION DES REPAS
DCM 079/2020 -	Nomination d'une rue (STL)
DCM 080/2020 -	VALIDATION DES CRITERES POUR L'EVALUATION DES ENTRETIENS INDIVIDUELS
DCM 081/2020 -	MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES STAGIAIRES EN CEE
DCM 082/2020 -	CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS
DCM 083/2020 -	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
DCM 084/2020 -	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA GESTION DE LA PAIE

ACHARD	AUDIAU	BAQUE	BELLEUT
Marina	Fabienne	Sylvie	Sandrine
Absente			
Pouvoir à S. BELLEUT			
BERNARD	BOISSEL	CADY	CAILLEAU
Marie-Dominique	Yann	Sylvie	Cynthia
·			
CAVAREC-LECOMTE	COURANT	DAVY	DERVIEUX
Nicolas	Kôichi	Gilles	Jean-Jacques
Absent			
Pouvoir à K. HUON			
DEVANNE	HUON	KASZYNSKI	LE ROUX
Guy	Karine	Jean-Luc	Jacques
MENARD	NOBLET	OGER	PASQUIER
Jean-Raymond	Jean-Pierre	Céline	Fabienne
DATABINI	DETITEAT	DETOT	DOUGGETT
PATARIN Frédéric	PETITEAU	PEZOT Rémi	ROUSSEAU
Frederic	Luce	Kemi	Sophie
TESSE	THIBAUDEAU	VERDIER	
Fabienne	Yann	Sébastien	
		552350511	
	<u> </u>		